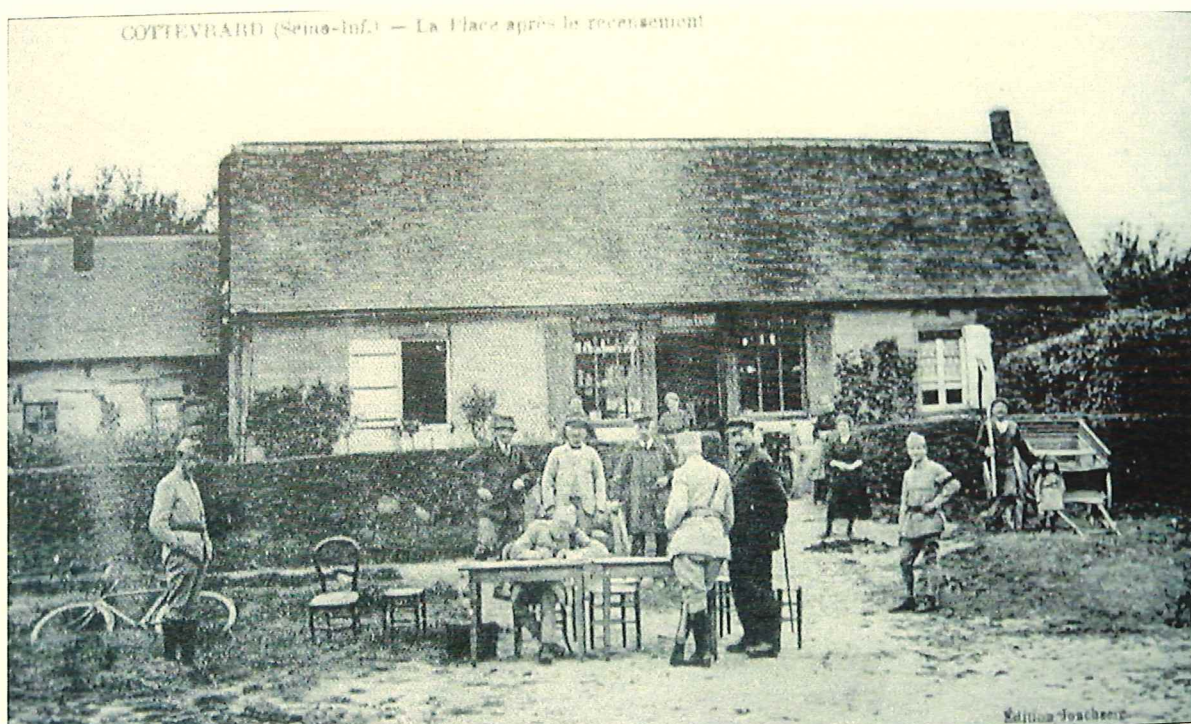


Bulletin Municipal

de

Cottévrard



Recensement militaire devant l'ancien bar-épicerie « place de l'église »

Le Mot du Maire

Le 22 mars 2014, vous avez accordé votre confiance à une nouvelle équipe municipale composée de six femmes et cinq hommes.

C'est avec enthousiasme que cette équipe s'est mise au travail avec le souci de servir au mieux les intérêts de la commune et de ses habitants.

Nous sommes à votre disposition pour vous informer le plus clairement possible sur les réflexions que nous menons et l'avancée des différents projets.

L'équipe municipale et moi-même souhaitons à l'ensemble des habitants de Pottévrard et à leurs proches une bonne année 2016.

Jean-Claude HAUTECOEUR

PRESENTATION

DE LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE



- 1→ **Jean Claude HAUTECOEUR**, Maire, 56 ans, 2 enfants, chef d'entreprise, habite Cottevrand depuis 49 ans.
- 2→ **Fabrice GAMELIN**, 1^{er} Adjoint, 48 ans, 2 enfants, Chargé d'étude méthodes, habite Cottevrand depuis 42 ans.
- 3→ **Catherine COLLET**, 2^{ème} Adjointe, 60 ans, 4 enfants, Professeur des écoles, habite Cottevrand depuis 12 ans.
- 4→ **Charles ROUSSIGNOL**, 35 ans, 2 enfants, Exploitant agricole, habite Cottevrand depuis 9 ans.
- 5→ **Dorothée AUBERT**, 34 ans, 2 enfants, Assistante maternelle, habite Cottevrand depuis 12 ans.
- 6→ **Franck ERNST**, 49 ans, 2 enfants, Directeur général d'entreprise, habite Cottevrand depuis 22 ans.
- 7→ **Elizabeth Eich-CRONENBERGER**, 45 ans, 4 enfants, Directrice générale, habite Cottevrand depuis 12 ans.
- 8→ **Dominique POTHIN**, 69 ans, 1 enfant, Retraitée, habite Cottevrand depuis 32 ans.
- 9→ **Martine BIZET**, 54 ans, 1 enfant, Aide-soignante, habite Cottevrand depuis 9 ans.
- 10→ **Pierre ALEXANDRE**, 55 ans, 2 enfants, Conducteur routier, habite Cottevrand depuis 14 ans.
- 11→ **Marie-Odile SIMOTTEL**, 69 ans, 1 enfant, Médecin retraitée, habite Cottevrand depuis 35 ans.

COMMISSIONS PERMANENTES

COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
<p style="text-align: center;">Affaires sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affaires Scolaires et Périscolaires - Actions en faveur de la population - Affaire de Voisinage - Organisation du personnel scolaire 	Mme COLLET Catherine	<ul style="list-style-type: none"> - Mme BIZET martine - Mme AUBERT Dorothée - Mme POTHIN Dominique - Mme EICHE-CRONENBERGER Elisabeth - M. HAUTECOEUR Jean-Claude
<p style="text-align: center;">Urbanisme et Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voirie - Eclairage public - POS/PLU - Marnières - Eoliennes 	M. HAUTECOEUR Jean-Claude	<ul style="list-style-type: none"> - Mme BIZET martine - Mme COLLET Catherine - M. ROUSSIGNOL Charles - M. ERNST Franck
<p style="text-align: center;">Infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment-Locaux-Salle polyvalente - Cimetière - Terrains communaux - Organisation du personnel 	M. GAMELIN Fabrice	<ul style="list-style-type: none"> - Mme BIZET martine - M. ALEXANDRE Pierre - M. ROUSSIGNOL Charles - M. HAUTECOEUR Jean-Claude
<p style="text-align: center;">Assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station d'épuration - Réseau d'eau potable - Pluvial 	M. HAUTECOEUR Jean-Claude	<ul style="list-style-type: none"> - M. GAMELIN Fabrice - M. ALEXANDRE Pierre - M. ROUSSIGNOL Charles - M. ERNST Franck
<p style="text-align: center;">Appels d'offres</p>	Mme EICHE-CRONENBERGER Elisabeth M. ROUSSIGNOL Charles Mme POTHIN Dominique	<ul style="list-style-type: none"> - M. GAMELIN Fabrice - Mme SIMOTTEL Marie-Odile - M. ALEXANDRE Pierre
<p style="text-align: center;">Animation et Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manifestations communales - Manifestations culturelles - Communication interne et externe 	M. GAMELIN Fabrice	<ul style="list-style-type: none"> - Mme EICHE-CRONENBERGER Elisabeth - Mme SIMOTTEL Marie-Odile - Mme POTHIN Dominique - M. ALEXANDRE Pierre - M. ROUSSIGNOL Charles - M. ERNST Franck
<p style="text-align: center;">Administration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impôts - Finances - Gestion du Personnel 	M. HAUTECOEUR Jean-Claude	<ul style="list-style-type: none"> - Mme EICHE-CRONENBERGER Elisabeth - Mme COLLET Catherine - M. ERNST Franck - M. ALEXANDRE Pierre - M. GAMELIN Fabrice

DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICATS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOSC DES EAWY	M. HAUTECOEUR Jean -Claude	M. GAMELIN Fabrice
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE GRIGNEUSEVILLE	M. HAUTECOEUR Jean -Claude M. ROUSSIGNOL Charles	Mme SIMOTTEL Marie-Odile M. GAMELIN Fabrice
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES BASSINS VERSANTS SAANE VIENNE SCIE	Mr ROUSSIGNOL Charles	Mme SIMOTTEL Marie-Odile
SYNDICAT DU BASSIN VERSANTDE LA VARENNE	M. ROUSSIGNOL Charles	Mme SIMOTTEL Marie-Odile
SIVOS DU MONT JOYET (4 personnes sans distinction entre titulaires et suppléants)	Mme COLLET Catherine Mme EICHE-CRONENGERGER Elisabeth	Mme AUBERT Dorothee M. HAUTECOEUR Jean -Claude
SYNDICAT DU COLLEGE GUILLAUME LE CONQUERANT	M. GAMELIN Fabrice Mme EICHE-CRONENGERGER Elisabeth	Mme COLLET Catherine M. ALEXANDRE Pierre
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE LA REGION DE FONTAINE LE BOURG	M. HAUTECOEUR Jean -Claude	M. GAMELIN Fabrice



EXTRAITS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Avant les élections municipales du 23/03/2014

Conseil municipal du 17/02/2014

Ce conseil municipal présidé par Monsieur Pierre Duvivier a retenu le groupement IC EAU/AQUA ENVIRO comme équipe de maîtrise d'œuvre afin de procéder à toutes les études nécessaires à la réhabilitation/ou reconstruction de la station d'épuration pour la somme de 70 354.20 € TTC.

Le même conseil a décidé de s'adjoindre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) à savoir la société CAD'EN qui suivra le dossier jusqu'au choix des entreprises.

Après les élections municipales du 23/03/2014

Conseil municipal du 29/03/2014

Au cours de ce conseil, Jean Claude Hautecoeur a été élu maire. Fabrice Gamelin et Catherine Collet ont été élus respectivement 1^{er} et 2^{ème} adjoint.

Conseil municipal du 24/04/2014

➤ **Vote des budgets**

Le conseil municipal approuve les comptes de la commune présentés par Monsieur Doré le receveur municipal au titre de l'année 2013. Ces comptes font apparaître un excédent de 69 372€81. Les emprunts restant à rembourser se montent à 82 264 €.

Le conseil municipal approuve les comptes du budget assainissement collectif présenté par Monsieur Doré le receveur municipal au titre de l'année 2013. Ces comptes laissent apparaître un excédent de 18 135,54€. Les emprunts restant à rembourser se montent à 0 €.

➤ **Subventions**

Elles sont prévues au budget 2014 pour la somme totale de 2 690€. Elles ne seront versées qu'après examen des comptes fournis par ces associations.

Amicale J Caule BLH (foot)

Anciens combattants

Banque alimentaire BLH

ASCP BLH (toutes activités culturelles)

CADI BLH (aide aux personnes à domicile)

Entre Caux et Bray (danse et musique)

Club des anémones (les aînés de Cottévrard)

Comité des fêtes de Cottévrard

Tous à la Brayonne (activités sportives pour les jeunes)

➤ **Taux d'imposition 2014 (Ils restent inchangés) :**

Taxe foncière du bâti : 12,43%

Taxe d'habitation : 13,93%

Taxe foncière du non bâti : 31,87%

CFE (entreprises) : 14,20%

➤ **Participations 2014 aux différents syndicats**

- SIVOS du Mont Joyet (écoles) : cette participation se monte à 75 079 €. Elle est en augmentation du fait de l'organisation du temps périscolaire. La moitié de cette somme sera financée par le budget de la commune, l'autre moitié sera appelée avec les impôts locaux.
- Syndicat des bassins versants de la Varenne : 2 603€
- Syndicat des bassins versants Vienne et Scie : 1 000 €

- Syndicat collège de Saint Saëns : 11 693€34. Ce syndicat organise le transport des collégiens et entretient/améliore le gymnase du collège de Saint Saëns.

Conseil municipal du 16 /06 2014

➤ **Eclairage public**

Le conseil adopte le projet d'éclairage public rue des Anémones pour un montant de 5 850€74 TTC.

➤ **Chemin de randonnée**

Le conseil municipal accepte l'inscription du chemin du Bois de la Motte au plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées.

➤ **Défiibrillateur**

Le conseil municipal décide qu'une demande sera faite auprès du département.

Conseil municipal du 24/07/2014

Le conseil municipal donne un avis défavorable au projet du parc éolien du Belévent situé sur la commune de Montreuil en Caux.

Conseil municipal du 25/08/2014

➤ **Station d'épuration**

Afin de garantir le parfait déroulement des travaux jusqu'au parfait achèvement et fonctionnement de la station d'épuration, le conseil municipal décide de mandater la société CAD'EN qui assurera le suivi du dossier jusqu'à son achèvement pour un montant de 22 020€HT avant subventions.

➤ **Adhésion au SIDESA**

Le conseil municipal accepte l'adhésion au SIDESA qui permet de bénéficier de conseils techniques et juridiques concernant la gestion d'un service d'assainissement. Ce service sera utile dans le cadre de la réhabilitation de la station.

➤ **Défiibrillateur**

Une convention sera signée avec le département.

➤ **Réhabilitation de l'ancienne salle de classe**

Le conseil municipal donne son accord pour réhabiliter l'ancienne salle de classe. Des devis seront demandés (amélioration phonique et thermique, rénovation des circuits électriques, accès aux personnes à mobilité réduite). Cette réhabilitation doit permettre à l'un des enseignants de l'école de la réutiliser comme salle de classe. En effet, la perspective d'effectifs plus importants rend impossible l'utilisation comme salle de classe de la salle initialement prévue comme salle informatique.

➤ **Associations**

Une subvention de 314€ est accordée à l'association entre Caux et Bray (danse/musique)

Conseil municipal du 16/10/2014

➤ **Station d'épuration**

Le conseil municipal confirme la décision de réhabilitation ou reconstruction de la station d'épuration (décision prise par la précédente équipe municipale). Elle confirme également l'attribution de la maîtrise d'œuvre à ICEAU/aqua enviro.

Cette délibération permet de finaliser les demandes de subventions.

➤ **Participation au financement de l'assainissement collectif**

Elle est due pour tout raccordement au réseau d'assainissement et remplace la participation pour le raccordement à l'égout supprimée en juillet 2012. Une délibération aurait dû être prise dès cette date. Le montant de cette taxe est de 2 000€

➤ **Curage du réseau d'assainissement et vidange des fosses**

Après examen des différents devis, le choix est donné à l'entreprise Halbourg qui réalisera la vidange des fosses, le curage du réseau d'assainissement et le curage des réserves incendie

Vidange des fosses : 1900€ HT

Traitement 19€HT la tonne

Curage réseau 2625€HT

➤ **Contrat d'assurance statutaire 2015**

Depuis une délibération du 2 décembre 2013, le centre de gestion de la fonction publique territoriale a souscrit pour le compte de la commune un contrat d'assurance statutaire qui garantit les frais laissés à sa charge en cas d'arrêt maladie d'un de ses agents.

Le conseil municipal valide le choix de l'assureur CNP assurances avec une franchise de 10 jours.

➤ **Achat de matériel sono**

Le matériel de sono de l'ancien comité des fêtes ayant été donné à l'association des jeunes de Bracquetuit, le conseil municipal décide d'acheter un nouvel appareil ainsi qu'un vidéo projecteur pour la somme de 2200€.

Les appareils pourront être mis à disposition des différentes associations de Cottévrard mais ne pourront plus en aucun cas quitter la commune.

➤ **Salle polyvalente**

Les arrhes de réservation de la salle polyvalente pourront être restituées pour les raisons suivantes : décès, maladie, cas de force majeure.

Conseil municipal du 13/11/2014

➤ **Adhésion à l'agence technique départementale 76**

Cette agence départementale participe au montage des différents projets de la commune (juridique, technique et budgétaire). L'adhésion se monte à 0,51€ par habitant.

➤ **Transformation de plein droit d'un CDD en CDI**

Compte tenu de la législation du travail, le conseil municipal décide de transformer le CDD d'un employé communal en CDI.

➤ **Renouvellement du contrat d'entretien du clocher, des cloches et vérification annuelle des installations contre la foudre.**

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat déjà existant avec l'entreprise Biard Roy pour la somme de 320€ HT/an.

Conseil municipal du 11/12/2014

➤ **Station d'épuration**

Le conseil municipal examine une première estimation du budget des travaux afin d'obtenir les subventions. Ces estimations n'engagent en rien la commune sur les sommes estimées. Certaines ne seront peut-être pas engagées, d'autres seront ajustées au gré des appels d'offre.

Travaux : 700 000€ (moins les subventions à venir)

Etudes : 58 629€ (moins 33 908€ de subventions)

➤ **Comité d'animation de Cottévrard**

Il est voté une subvention de 1 000 € à ce comité pour 2015

➤ **Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion 76**

Elle est acceptée et permet à la commune de bénéficier de conseils experts en matière de gestion des ressources humaines. Ce service semble intéressant dans la perspective du départ de Madame David la secrétaire de mairie et de son remplacement.

Conseil municipal du 22 janvier 2015

➤ **Réfection de l'ancienne classe**

Il semble nécessaire de demander des devis pour la réfection de l'ancienne classe plus particulièrement pour l'électricité, le revêtement de sol, la dépose et la repose de la chaudière ainsi que pour l'accès à celle-ci par une rampe handicapée.

➤ **Comité d'Animation**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au Comité d'Animation une subvention de 1 500€ pour l'année 2015.

➤ **Devis Hydrogéologue**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'hydrogéologue relatif au suivi du projet de reconstruction de la station d'épuration de COTTEVRARD pour un montant total de 1 363.50 €. Ce coût comprend le recueil, l'analyse des documents, la visite de terrain, avis hydrogéologique, les frais de déplacement et enfin l'édition des documents.

➤ **Modification des statuts de la COMCOM BE**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter pour les révisions statutaires de la COMCOM BE suivantes :

1 – Compétences optionnelles au 2.4 Actions sociales d'intérêt communautaire : « Soutien au tissu associatif : Les associations du territoire pourront transmettre leur demande de subvention inhérente à la mise en place d'un projet, à la dotation d'équipements ou à l'organisation d'une manifestation exceptionnelle. Cette demande sera examinée en commission qui décidera de l'attribution ou non du montant de l'aide financière ou matérielle. »

2 – Compétences complémentaires, deuxième point : « Aménagement numérique et déploiement du très haut débit visé à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités territoriales. »

Conseil municipal du 23 février 2015

➤ **Délibération CAD'HEN sur l'autorisation de lancer les appels d'offre pour la topographie, CSPS, contrôle technique, diagnostic amiante, plomb et géotechnique pour la reconstruction de la station d'épuration communale**

Après avoir entendu et délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire, pour la procédure de consultation des entreprises (article 28 du C.M.P.),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants à hauteur des montants suivants :
 - Mission de levés topographiques, pour une estimation de 5.000,00 € HT
 - Etudes géotechniques, pour une estimation de 25.000,00 € HT
 - Marché de CSPS, pour une estimation de 10.000,00 € HT
 - Marché de contrôle technique, pour une estimation de 15.000,00 € HT
 - Mission de diagnostic amiante plomb, pour une estimation de 1.000,00 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération

➤ **Projet d'effacement de réseau et EP route de la Sablière**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de dix voix contre une abstention, décide :

- D'**ADOPTER** le projet Eff + EP – 2014 -0 -76 188 – 4171 d'effacement de réseau et EP route de la Sablière,
- D'**INSCRIRE** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 50 370,79 € TTC,
- DE **DEMANDER** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'**AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Conseil municipal du 13 avril 2015

➤ **Installation des bouches à incendie**

Monsieur le maire propose de profiter de l'installation de nouvelles canalisations d'eau de 10cm de diamètre entre la rue du Chasse-Marée et le bout de la rue du Prieuré, pour installer 3 bouches à incendie afin d'être en conformité avec les normes de sécurité dans ce secteur de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat et l'installation de ces bouches à incendie. La somme correspondante pourra être portée au compte investissement du budget primitif 2015 de la commune pour la somme de 11 000€.

➤ **Vote du Budget Primitif Communal 2015**

a) Les investissements

Il est proposé au conseil municipal 4 lignes d'investissements :

- L'enfouissement des lignes route de la Sablière pour la somme de 62 500€ TTC
- La réhabilitation de la salle de classe pour 15 000€ TTC
- La réparation du clocher de l'église pour 18 000 €TTC
- L'installation des bouches à incendie rue du Prieuré

Pour couvrir ces investissements et afin de préserver la capacité d'autofinancement pour de futurs projets, la commission des finances propose d'emprunter la somme de 46 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015 de la section investissement.

b) Le fonctionnement

- Participation au SIVOS du Mont Joyet : le Conseil Municipal vote à raison de 8 voix pour, 1 abstention et décide d'inscrire la somme de 37 000 €

-Participation SBS Varennes : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au compte 655405 la somme de 2603 €.

-Participation SBV Saône Vienne et Scie : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire la somme de 950€.

-Participation Collège de Saint Saëns : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fiscaliser la participation d'un montant de 14 620€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux d'impositions suivants :

Taxe Foncière bâti :12,43%

Taxe d'habitation : 13,96%

Taxe Foncière non bâti : 31,87%

CFE : 14,20%

pour un produit total de 114 208 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

CADI BLH :	135€	Association entre Bray et Caux :	314€
Anciens Combattants Cottévrard :	85€	Club des Anémones :	400€
Amicale J Cauille BLH :	110 €	Tous à la Brayonne :	150€
Banque alimentaire BLH :	100 €	ASCPBLH :	200€

➤ **Vote du budget primitif 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2015 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **375 241.45€** et en section d'investissement à **124 993,53€**.

Après présentation du budget primitif du SPAC pour l'année 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif SPAC 2015 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **158 374.41€** et en section d'investissement pour **99 826.19€**.

➤ **Subvention au Comité d'animation**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au Comité d'animation de Cottévrard la subvention de 1 509, 78€ qui correspond au chèque de l'ancien Comité des fêtes.

➤ **Déplacement du panneau de sortie de la commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déplacer le panneau de sortie de la commune de la route du Prieuré jusqu'au virage de la route de Bertramesnil (Commune de Critot) et par conséquent à signer les documents administratifs nécessaires.

➤ **Réfection de l'ancienne salle de classe**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les documents administratifs nécessaires pour la réfection de la salle de classe et à déposer un dossier DETR en préfecture.

Conseil municipal du 22 juin 2015

➤ **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine pour l'aide aux communes qu'elle apporte dans les projets de restauration du patrimoine.

Le montant de l'adhésion est de 50 € pour les communes de moins de 100 habitants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote et à l'unanimité approuve cette adhésion.

➤ **Restauration de l'église**

Suite au rapport réalisé par le CAUE de Forges-les-Eaux concernant la restauration de l'église que Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée, il semble nécessaire de demander des devis supplémentaires pour la restauration de cet édifice.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander des devis supplémentaires sur la base du rapport du CAUE de Forges-les-Eaux.

Conseil municipal du 8 septembre 2015

➤ **Aménagement du cimetière – création d'un columbarium et aménagement du jardin du souvenir**

En raison de demandes de plus en plus nombreuses de dépôt d'urnes funéraires déjà formulées,

Monsieur le maire propose de consacrer un emplacement dans le cimetière pour la création d'un columbarium et d'améliorer l'aménagement du jardin du souvenir qui avait été créé par l'ancien conseil municipal.

Ce columbarium accueillera les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées, domiciliées sur la commune de leur vivant ou qui y avaient été domiciliées ainsi que celles des autres personnes incinérées ayant dans la commune une sépulture de famille.

Des devis ont été demandés à diverses entreprises.

Après l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité la création d'un columbarium ;
- décide de demander une aide au conseil départemental pour la réalisation de ce projet d'investissement.

➤ **Emprunt pour travaux d'enfouissement des lignes, route de la Sablière**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après échange de vues, prend en considération et après avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financements « moyen / long terme », montant total du financement : 46 000 €, répartis suivant modalités ci-dessous :

Partie taux fixe :

Montant de l'emprunt 46 000 €

Taux actuel 1.58%

Durée du crédit 8 ans

Modalités de remboursement annuel

Type d'échéance : échéances constantes

Anticipation de la première échéance : oui Date de la première échéance demandée : 15/12/2015

Anticipation de la seconde échéance : oui Date de la seconde échéance demandée : 10/02/2016

Avec le paiement anticipé des deux premières échéances du prêt, le taux apparent de celui-ci ressort à : 1.01 % et le montant de chaque échéance est de : 6016.63 €

➤ **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap)**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a introduit différentes obligations légales pour les collectivités, quant à la mise en accessibilité, avec des échéances à 2015 pour des thématiques telles que les mobilités ou le cadre bâti.

Le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public est paru.

La commune de Cottévrard avait fait appel en octobre 2014 à la société Auxitec Ingenierie afin de dresser le constat de l'accessibilité au cadre bâti existant en vue de présenter un agenda qui devra être transmis avant le 27 septembre 2015.

La durée d'exécution des travaux est fixée à 6 ans.

Monsieur le Maire présente la liste des bâtiments ou installations ouverts au public sur 2 périodes allant de 2016 à 2021. Il présente également l'estimation financière allouée à l'ensemble des travaux.

Période 1 : janvier 2016 → décembre 2018 (3 ans)

	Année 1 : 2016	Total	23 000,00 €
Etude architecte + devis (non chiffré) :			~ 3 000,00 €
Mairie : (code A1) : entrée non conforme pour PMR créer un accès conforme en lieu et place de la fenêtre de la réserve, accès par la cour de récréation de l'école			5 000,00 €
Mairie : (code A2) : portes de communication trop étroites mise en place de bloc porte > 90 cm			9 000,00 €

Mairie : (code A5) : main courante et signalisation inexistante mise en œuvre mains courantes et bandes podotactiles et peinture contre marches	2 000,00 €
Salle polyvalente : (code B1) accès principal non conforme création accès passant devant la mairie et se prolongeant jusqu'à l'entrée de la salle	4 000,00 €

Année 2 : 2017		Total	14 600,00 €
Salle polyvalente : (code B2) porte trop étroite entre entrée et salle mise en place d'une porte > 90 cm			2 500,00 €
Salle polyvalente : (code B5) sorties de secours trop étroites mise en place de portes > 90 cm			3 500,00 €
Salle polyvalente : (code B7) mise en place de mains courantes, bandes podotactiles et peinture sur contre marche			3 100,00 €
Cantine : (code C2) porte de recoupement entre cantine et salle polyvalente trop étroite. création de portes > 90 cm			3 000,00 €
Cantine : (code C3) sorties de secours portes < 90cm mise en conformité des portes			2 500,00 €

Année 3 : 2018		Total	16 500,00 €
Eglise : (code C1) accès du cimetière depuis la route impossible création d'une rampe d'accès			10 000,00 €
Eglise : (code C2) allée de l'entrée du cimetière jusqu'à l'église non praticable création d'une allée roulante pour PMR y compris éclairage			6 500,00 €

Période 2 : janvier 2019 → décembre 2021 (3ans)

Année 2019		Total	26 500,00 €
Salle polyvalente : (code B3) sanitaires non conformes création de sanitaires			17 000,00€
Salle de classe : (code D1) porte d'entrée < 90 cm et marches création d'une rampe d'accès et porte d'entrée > 90 cm			5 000,00 €
Salle de classe : (code D2) porte intérieure < 90 cm mise en place d'une porte > 90 cm			3 000,00 €
Salle de classe : (code D4) sortie de secours < 90 cm mise en place d'une porte > 90 cm			1 500,00 €

Année 2020		Total	33 000,00 €
Mairie/salle polyvalente : (code A6) pas de parking PMR création d'un parking PMR			33 000,00 €

Année 2021		Total	23 000,00 €
Cantine/salle polyvalente : (code C1) rampe d'accès non conforme Création d'une rampe le long des bâtiments scolaires			23 000,00 €

RECAPITULATIF

TOTAL PERIODE 1	54 100 ,00 €
TOTAL PERIODE 2	82 500 ,00 €
TOTAL GENERAL	136 600,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'une part, de valider l'agenda d'accessibilité programmée et d'autre part, de l'autoriser à présenter la demande de validation de l'agenda auprès des services de l'Etat.

Décision approuvée à l'unanimité des présents.

➤ **Fusion du syndicat intercommunal de revalorisation du cours de l'Arques, du syndicat mixte du bassin versant de l'Eaulne, du syndicat intercommunal du bassin versant de la Varenne et du syndicat intercommunal du bassin versant de la Béthune**

Monsieur le Maire présente l'arrêté portant projet de périmètre de fusion des quatre syndicats et le projet de statuts du futur syndicat.

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver la création du syndicat mixte des bassins versants de l'Arques et des bassins côtiers adjacents par fusion du syndicat intercommunal de revalorisation du cours de l'Arques, du syndicat mixte du bassin versant de l'Eaulne, du syndicat intercommunal du bassin versant de la Varenne et du syndicat intercommunal du bassin versant de la Béthune
- d'approuver le périmètre syndicat mixte des bassins versants de l'Arques et des bassins côtiers adjacents qui sera annexé à la délibération;
- d'approuver les statuts du syndicat mixte des bassins versants de l'Arques et des bassins côtiers adjacents qui seront annexés à la délibération;
- d'autoriser le Maire à signer tout document à intervenir à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

➤ **Ouverture au public de la mairie**

Monsieur le maire indique qu'actuellement la mairie est ouverte les mardis et jeudis de 18h à 19h et souhaiterait une tranche horaire d'ouverture au public plus importante et propose le mardi et jeudi de 16h30 à 19h avec toujours une permanence des élus de 18h à 19h.

Il souligne également que pour la communication, le panneau d'affichage extérieur actuel n'est pas adapté et qu'il serait judicieux d'en installer un supplémentaire devant la mairie.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Conseil municipal du 13 octobre 2015

➤ **Choix du prestataire pour la réhabilitation de la station d'épuration**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, avec dix voix pour et une abstention :

- **APPROUVE** la proposition de choix de Monsieur le Maire, pour la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée négociée ouverte ;
- **ATTRIBUE** le marché au groupement d'entreprises Groupement IOTA / VERLEYEN TERRASSEMENT SARL pour un montant 588.000,00 € HT soit 705.600,00 € TTC ;
- **ATTRIBUE** le marché au groupement d'entreprises
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5% du montant du marché initial ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de la Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Conseil municipal du 17 novembre 2015

➤ **Choix de rattachement à une Communauté de Communes**

- Vu le projet de dissolution de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy à laquelle notre commune est rattaché actuellement,
- Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale réalisé par la Préfecture proposant l'intégration de la Commune de Cottévrard aux Communautés de Communes de Saint-Saëns, Londinières et Neufchâtel-en-Bray,
- Vu le choix de la Commune de Bosc le Hard d'adhérer à la Communauté de Communes des Portes Nord Ouest de Rouen et validé par le projet de fusion présenté par la Préfecture,
- Considérant la proximité entre la commune et Bosc-le Hard,
- Considérant la situation géographique de la commune,

Après en avoir délibéré, décide, de demander son rattachement à la Communauté de Communes des Portes Nord Ouest de Rouen à 8 voix pour et 1 abstention.

➤ **Révision du schéma départemental de coopération**

Considérant que la commune de Cottévrard émet le souhait d'adhérer à la Communauté de Communes des Portes Nord Ouest de Rouen pour des raisons géographiques et de proximité avec la commune de Bosc le Hard

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'émettre un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par la Préfecture.

➤ **Aménagement du cimetière et nouveaux tarifs de concession**

Monsieur le Maire informe que suite à un décès, une concession cave-urne a été vendue.

Elle a été placée près du jardin du souvenir le long du mur situé rue du Prieuré, ce qui permettra l'installation d'éventuelles ventes de concession cave-urne tout le long.

Monsieur Gamelin précise que des devis ont été demandés pour l'aménagement du columbarium et que celui-ci pourrait être installé en face de ces concessions cave-urne.

Monsieur le Maire explique que dans la cadre du réaménagement du cimetière, il est nécessaire de prévoir de nouveaux tarifs.

Depuis le 11 septembre 2008, le tarif est de :

Concession 30 ans	80 €
Concession 50 ans	110 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

Concession 30 ans	100 €
Concession 50 ans	150 €
Concession Cave-urne 30 ans	50 €
Concession Cave urne 50 ans	75 €

➤ **Conservation de la compétence urbanisme par la commune**

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes a la possibilité de prendre en charge la compétence urbanisme.

Au vu de la fusion des Communautés de Communes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de conserver la compétence urbanisme.

➤ **Réparation de la toiture de l'église**

Monsieur le Maire rappelle que la toiture de l'église nécessite une restauration car des infiltrations d'eau abîment la bâtisse.

L'ATD, lors de sa visite sur le site avait préconisé de commencer par l'étanchéité.

Madame Catherine Collet a demandé un devis auprès de l'entreprise Jocelin GALOPIN. Le montant de ce devis s'élève à 13 160 € HT, soit 15 792.00 TTC

Monsieur Franck Ernst précise qu'il serait peut-être plus judicieux de changer également la poutre en même temps afin d'éviter de payer deux fois l'installation d'un échafaudage.

D'autres devis vont être demandés et seront présentés lors du prochain conseil.

➤ **Bouches à incendie**

Monsieur le Maire informe que les bouches incendies ont été installées. Le budget prévu pour ces travaux avait été estimé au budget primitif 2015 à 11500 €. Le montant total demandé par le syndicat d'eau est de 26 000 €.

➤ **Demande de Subvention par la Maison Familiale Rurale**

Madame Catherine Collet informe que la Maison Familiale Rurale de Neufchâtel-en-Bray a sollicité une subvention auprès de la commune et précise qu'actuellement un jeune domicilié à Cottévrard bénéficie d'une formation par le biais de ce centre.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette demande.

La commune de Cottévrard et la loi NOTRE

Qu'est-ce la loi NOTRE ?

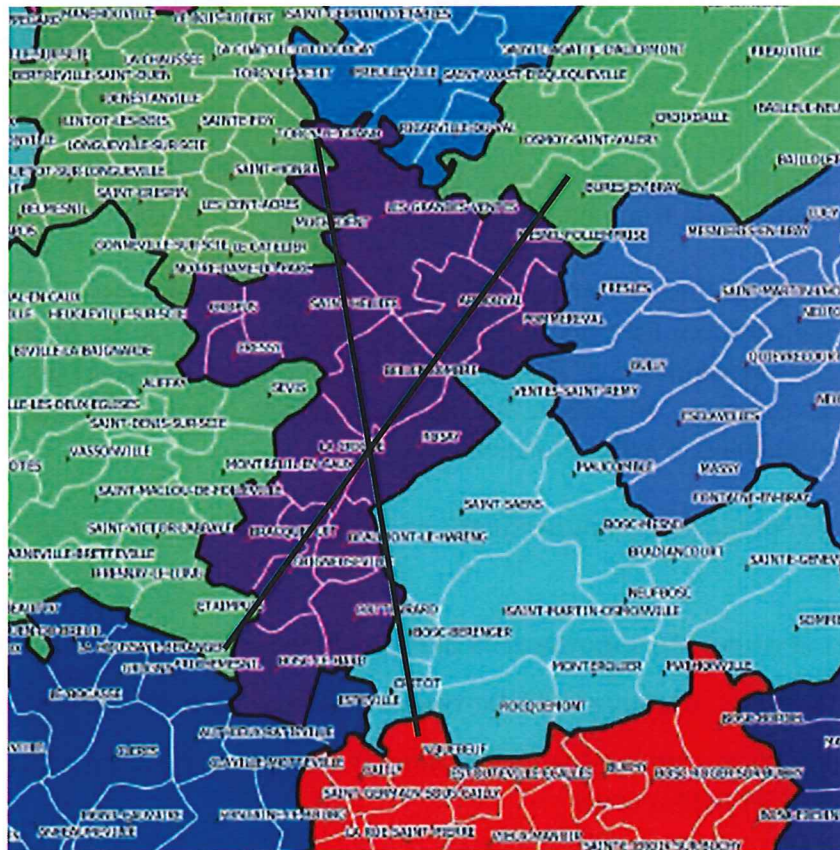
La loi portant sur la **Nouvelle Organisation Territoriale de la République** a été promulguée le 7 août 2015.

- elle confie de nouvelles compétences aux régions (renforcement économique, aménagement durable, le transport routier, scolaire) et en modifie le découpage (la Normandie est réunifiée).
- elle modifie l'intercommunalité dans le but de la renforcer (au moins 15 000 habitants organisés autour de bassins de vie) avec un transfert vers cette intercommunalité à l'horizon 2020 de compétences telles que l'eau, l'assainissement, les écoles...

Les objectifs de cette loi sont clairs :

- supprimer un certain nombre d'étages dans la gestion des communautés de communes dans un souci d'économie :

suppression des différents syndicats (eau, électricité, assainissement, écoles, bassins versants...), mutualiser les besoins et les services (urbanisme par exemple).

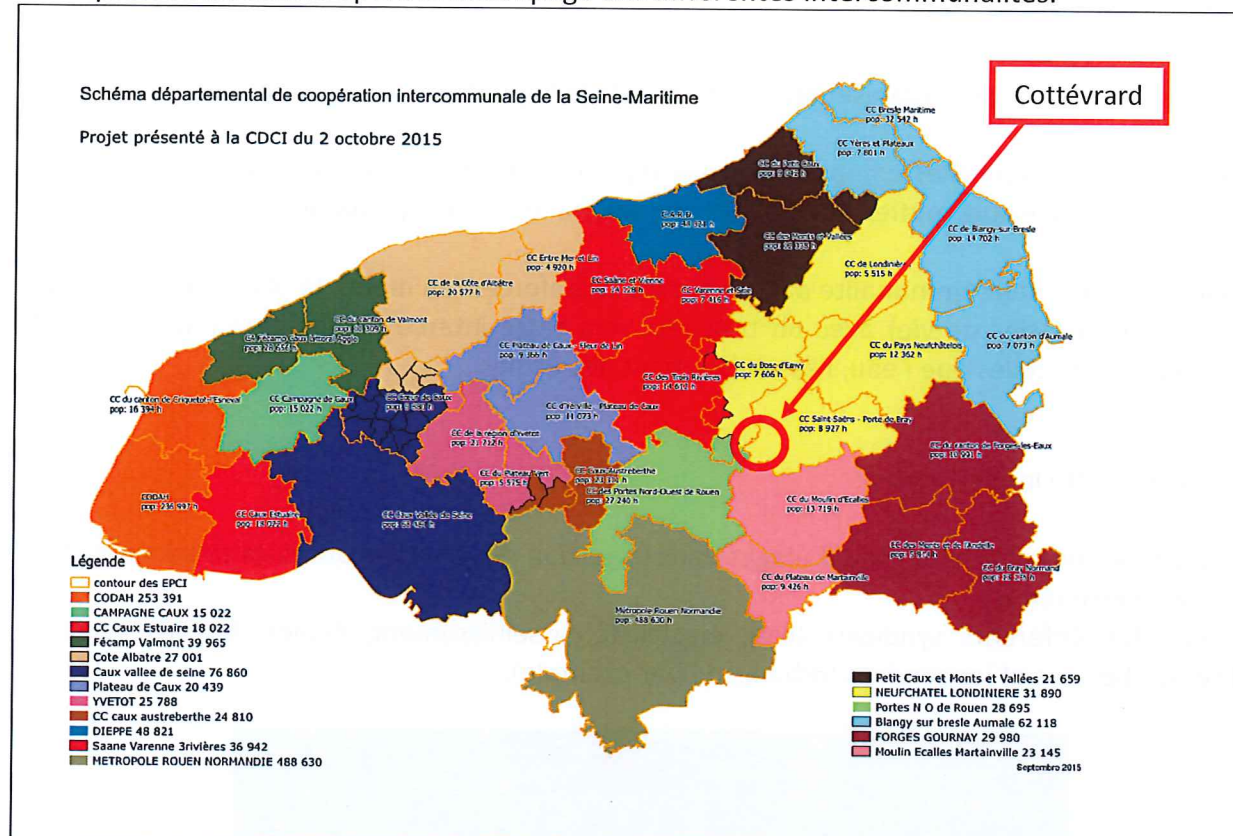


Ces objectifs sont louables mais il y a parfois loin entre ce qui est souhaité et ce qui est réalisé. D'autre part, il semble évident que les maires et les conseils municipaux de chaque commune perdront une partie de leurs prérogatives et de leur pouvoir.

C'est ce dernier point qui explique que les pouvoirs publics poussent les communes à se regrouper pour constituer des communes nouvelles (vous avez pu lire des articles de presse sur ce sujet).

Conséquences de la loi NOTRE pour Cottévrard

- Le préfet a lui-même opéré le découpage des différentes intercommunalités.



La communauté de commune du Bosc d'Eawy a été supprimée et la commune de Cottévrard a été rattachée à l'intercommunalité de Neufchâtel en Bray.

A sa demande, la commune de Bosc le Hard a été affectée à l'intercommunalité des Portes Nord-Ouest de Rouen (Montville, Quincampoix, Eslettes, Fontaine le Bourg, Roumare, Clères, St-Jean-du-Cardonnay, Pissy Pôville, Montigny, Fresquiennes, Sierville, La Vaupalière, Grugny, Saint Georges sur Fontaine, Bosc Guérard St Adrien, Le Bocasse, Anceaumeville, Mont-Cauvaire, La Houssaye-Bérenger, Esteville, Frichemesnil, Authieux-Ratiéville, Claville-Motteville).

A Cottévrard comme à Grigneuseville, l'opportunité de rejoindre ce groupe de communes s'est posée pour plusieurs raisons :

- Bosc le Hard est la commune importante la plus proche géographiquement de Cottévrard
- C'est à Bosc le hard que se trouve la déchetterie utilisée par les habitants de Cottévrard
- En cas de regroupement scolaire vers un établissement unique concentré, c'est vers Bosc le Hard que le transport serait le plus court
- la comparaison des différents taux d'imposition des communautés de commune actuelles peut nous laisser penser que la fiscalité serait plus favorable aux Portes Nord-Ouest de Rouen qu'à Neufchâtel en Bray, même si dans ce domaine précis, tout va être recalculé.

D'autres communes sont dans la même démarche que nous :

- Rocquemont et Critot pourraient rejoindre l'intercommunalité du Moulin d'Ecalles (Buchy)
- Bracquetuit et d'autres pourraient rejoindre l'intercommunalité des Trois Rivières...

Démarches suivies

Le maire de Grigneuseville était avec nous lors de nos démarches.

- Rencontre avec Philippe Vincent, Maire de Bosc-le-Hard le 2 novembre 2015

Il nous a confirmé son entrée dans la com-com des Portes-Nord-Ouest de Rouen, nous a indiqué comprendre notre démarche et assuré de son soutien.

- Rencontre avec Madame la Sous-Préfète à Dieppe le 3 novembre 2015

Elle nous a rappelé les objectifs de cette réforme, nous a indiqué les procédures à suivre. Au vu de notre argumentaire elle a compris la logique de notre démarche et nous a assuré qu'elle ne s'opposerait pas à notre décision.

- Rencontre avec Pascal Martin, président du département, maire de Montville et président de La communauté de Commune des Portes Nord-Ouest de Rouen le 4 novembre 2015

Il nous a présenté son intercommunalité (des communes moyennes et rurales) avec ses compétences (sport, petite enfance et jeunesse, collecte des déchets, urbanisme, voirie) et dit sa volonté de maintenir une fiscalité réduite. Il a compris lui aussi notre souhait de suivre la commune de Bosc le Hard et indiqué qu'il apporterait une suite favorable à notre demande.

Procédure

Conseil municipal du 17 novembre 2015

Un tableau récapitulatif des différentes options a été présenté : fiscalité, compétences...

Après discussion, le conseil à la majorité des présents (8 voix pour et 1 abstention) a validé le choix de l'adhésion à la communauté de commune des Portes Nord-Ouest de Rouen.

Nous avons émis un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal proposé par le préfet.

Nous avons envoyé notre délibération au préfet, au président de l'intercommunalité du Bosc d'Eawy (Nicolas Bertrand), au président de l'intercommunalité des portes Nord-Ouest de Rouen (Pascal Martin) et au président de L'intercommunalité de Neufchâtel en Bray (Dany Minel).

Ces trois derniers ont accepté notre décision.

Nous attendons la réponse du Préfet.

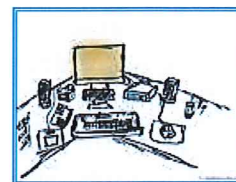
LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture de la Mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public chaque mardi et jeudi de 16h30 à 19h. Monsieur le Maire et les adjoints assurent une permanence chaque mardi et jeudi de 18h à 19h.

Téléphone : 02 35 33 31 41 – Fax : 02 35 33 87 45

Email : mairie.cottevrad@wanadoo.fr



INFORMATIONS PRATIQUES ET REGLES A RESPECTER

Demande d'une Carte Nationale d'Identité

RAPPEL : Les cartes d'identité éditées depuis le 1^{er} janvier 2004 ont une durée de validité de 15 ans.

Quelque soit votre situation, vous devez fournir :

- **2 photos d'identité** de format 35x45mm, de face, tête nue, d'excellente qualité, avec un fond blanc
- **un justificatif de domicile** ou de résidence de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom.....). Pour les enfants majeurs domiciliés chez les parents, une attestation sur l'honneur des parents doit être jointe à la facture.
- **l'ancienne carte d'identité** sécurisée ou non

Nouveauté : Pour justifier de votre identité il est nécessaire de produire une pièce avec photo ou à défaut de produire 2 témoignages écrits attestant de l'identité du demandeur.

Pour une première demande ou si votre carte n'est plus valide depuis plus de 5 ans:

- **un acte de naissance avec filiation**
- **un justificatif de nationalité** si votre justificatif d'état civil ne suffit pas à établir votre nationalité

En cas de perte ou de vol :

- **la déclaration de perte** de votre ancienne carte (à faire en mairie) **ou de vol** (à demander à la gendarmerie).
- **Un timbre fiscal de 25 €**

Pour les mineurs, la présence de l'enfant de plus de 13 ans, est obligatoire :

- **la copie recto-verso de la pièce d'identité du parent** signataire de l'autorité parentale
- en cas de séparation ou de divorce, le **jugement de divorce**

Demande d'un Passeport biométrique

Depuis le 28 juin 2009, le passeport biométrique est en vigueur, les modalités de dépôt des demandes doivent être faites dans l'une des communes où sont implantés les dispositifs de recueil des données biométriques.

LISTE DES MAIRIES

Barentin, Blangy sur Bresle, Bois-Guillaume, Bolbec, Canteleu, Clères, Deville-les-Rouen, Dieppe, Eu, Fécamp, Forges-les-Eaux, Gonfreville l'Orcher, Gournay-en-Bray, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Le Havre, Lillebonne, Maromme, Montivilliers, Mont-Saint-Aignan, Neufchâtel-en-Bray, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint Romain de Colbosc, Sotteville-les-Rouen, Saint Valéry-en-Caux, Tôtes, Yerville, Yvetot.

Attention, certaines mairies complètent les dossiers passeport uniquement sur rendez-vous.

Les pièces demandées sont les mêmes que pour la demande de carte nationale d'identité, plus 88€ timbres fiscaux pour les majeurs, 44€ pour les mineurs de quinze ans et plus et 19€ pour les mineurs de moins de quinze ans.

Inscription sur la liste électorale

Il est rappelé que pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale avant le 31 décembre. Les jeunes qui auront 18 ans dans l'année seront inscrits d'office par l'INSEE.

Vote par procuration : pour voter par procuration, le mandant (celui qui donne procuration) doit se rendre personnellement soit à la gendarmerie, ou au commissariat de police ou au tribunal d'instance muni de sa carte d'identité et d'une attestation sur l'honneur précisant le motif de son absence. Le mandant peut donner procuration à un mandataire inscrit dans la même commune et n'ayant pas plus de deux procurations.

Recensement citoyen

Tout jeune de nationalité doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et à la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Les intéressés doivent se munir d'une pièce d'identité ou du livret de famille. L'attestation de recensement qui leur sera remise pourra leur être réclamée lors d'inscription scolaire ou d'inscription à des concours ou examens, lors du passage du permis de conduire, par exemple.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Centre du Service National de Rouen :
Centre de Service National – Quartier Philippon – 56, rue Saint Vivien 76 000 ROUEN

Service Public d'Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal, réuni le 12 avril 2012, a décidé d'appliquer un nouveau tarif d'assainissement à 2.43€ le m³. La facturation de l'assainissement se fait en deux temps :

- une facture d'acompte en septembre (estimation par rapport à la consommation de l'année précédente)
- une facture finale en février de l'année n+1 sur relevé des consommations d'eaux de VEOLIA.

En cas de fuite, pensez à prévenir la mairie qui vous facturera en fonction de votre consommation d'eau de l'année n-1.

Pour toute nouvelle construction, une participation Financière à l'Assainissement Collectif de 2 000 € est demandée.

Urbanisme

Avant d'engager des travaux de nature à modifier l'aspect extérieur de votre habitation, ouverture de lucarnes, fenêtre de toit, pose de panneau solaire, portes ou fenêtres, création d'une pièce, d'un garage, d'une véranda, piscine...

Nous vous conseillons de vous informer des formalités à accomplir soit auprès de la mairie, soit auprès :

Bureau des Autorisations d'Urbanisme (B.A.U.)
61 route du Vallon – 76203 DIEPPE Cedex.
Tel : 02 35 06 66 20

Garderie

La garderie du SIVOS du Mont Joyet se trouve à l'école de Critot, les horaires sont pour le matin dès 7h et pour le soir jusqu'à 18h30.

Les enfants sont transportés dans leur école par le car du SIVOS.

École primaire :

Directrice : Mme CAZIN

Tel : 02 35 33 11 42

Tarif location Salle Polyvalente au 1^{er} janvier 2016

	Prix de la location
1 Journée	180 €
2 Jours	240 €
Vin d'honneur	80 €
Location des couverts	1 €
consommation électrique	0.16/kWheure
Arrhes	80 €
caution	153€
Forfait ménage	80 €

A la réservation, une fiche de réservation devra être complétée. Il est demandé de déposer un RIB, une attestation d'assurance, un chèque d'arrhes qui sera encaissé et un chèque de caution qui sera rendu après la remise des clés si aucun dégât n'est observé.

La Salle polyvalente est déjà retenue en 2016 pour les dates suivantes :

- Vendredi 22 janvier : Assemblée Générale du CAC
- Samedi 23 janvier : Assemblée Générale des Anémones
- Samedi 5 mars : soirée printanière organisée par le CAC
- Samedi 2 avril : chasse aux œufs organisée par le CAC
- Vendredi 3 juin : Fête des Mères organisée par la mairie
- Samedi 18 juin : Foire aux livres organisée par le CAC
- Dimanche 19 juin : Sortie moto organisée par le CAC
- Samedi 3 septembre : exposition organisée par le CAC
- Dimanche 4 septembre : Foire à tout organisé par le CAC
- Dimanche 4 décembre : Repas des Anciens organisé par la mairie
- Dimanche 9 décembre : Loto organisé par le CAC
- Mercredi 14 décembre : Noël des anciens organisé par la mairie et les Anémones
- Dimanche 18 décembre : Noël des enfants organisé par la mairie et le CAC

Déchetterie

Les horaires d'ouvertures des deux déchetteries de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy sont les suivants :

Période d'hiver du 2/11/2015 au 30/04/2016

	BOSC LE HARD	LES GRANDES VENTES
Lundi de 14 à 17h	OUVERT	
Mardi de 14 à 17h		OUVERT
Mercredi de 14 à 17h	OUVERT	
Jeudi de 14 à 17h		OUVERT
Samedi 9 à 12h – 14 à 17h	OUVERT	OUVERT

Période d'été du 02/05/2016 au 31/10/2016

	BOSC LE HARD	LES GRANDES VENTES
Lundi de 14 à 17h	OUVERT	
Mardi de 14 à 17h		OUVERT
Mercredi de 14 à 17h	OUVERT	
Jeudi de 14 à 17h		OUVERT
Vendredi 14 à 18h	OUVERT	OUVERT
Samedi 9 à 12h – 14 à 18h	OUVERT	OUVERT

Ramassage des Ordures ménagères

Le ramassage se déroule le **jeudi matin** sauf jours fériés avec report du ramassage la veille ou le lendemain.

La Communauté de Communes du Bosc d'Eawy vous propose aussi d'installer dans votre jardin un composteur (Renseignement au 02 35 83 21 24)

Les 4 Points d'Apport Volontaire (PAV) sont à votre disposition sur la place de l'Église. La collecte des ces PAV sera augmentée pour éviter leur engorgement, conséquence de la mise en place de la Redevance Incitative sollicitant le tri des ordures ménagères.

Un nouveau PAV est installé sur le parking de la salle polyvalente pour le recyclage des textiles, sacs et chaussures.

Rappel : Il est strictement interdit de déposer des cartons et autres à côté des P.A.V.



Bruits

Il est conseillé pour le bien être de toutes et tous d'essayer de respecter les horaires suivants pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'engins provoquant des nuisances sonores :

Jours de semaine : 8 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h

Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h

Élagage

Tout au long de l'année, les abords des voies doivent être tenus dégagés. Les élagages d'automne sont recommandés et les propriétaires n'y ayant pas procédé doivent le faire pour le 31 mai de chaque année. Les bois morts des élagages doivent être enlevés de façon à éviter les ennuis lors du fauchage des routes.

ADRESSES UTILES

VEOLIA Eau et Assainissement

Agence Rouen Nord
ZA du Moulin d'Ecalles - 76750 BUCHY
Tel : 0811 900 800

Presbytère de Bosc le Hard

Mr l'Abbé De Boschere Claude - Tel : 02.35.33.30.82

Cabinet médical de Bosc le Hard/Docteur

Dr LEROY et Dr MOUNAYAR - Tel : 02.35.33.30.05
Dr FANCOIS et Dr DESPEAUX - Tel : 02.35.33.30.47

La Poste de Bosc le Hard

Le matin du mardi au samedi de 9 à 12h
L'après-midi du lundi au vendredi de 14h à 16h30
Levée du courrier à 15h du lundi au vendredi et 12 h le samedi

SIVOS du Mont Joyet

Mairie de Critot - Tel : 02.35.34.21.07

Communauté de Communes du Bosc d'Eawy

44, rue de Vaast
76950 Les Grandes Ventes
Tel : 02.35.83.21.41 Fax : 02.95.83.77.58
Mail : cc.bosc.eawy@wanadoo.fr

Centre Social Caravelles

24, rue de l'Audience
76680 Bellencombres
Tel : 02 35 93 26 78 - Fax : 02 35 97 00 48
car-centresocial@wanadoo.fr / www.caravelles.fr

Nids d'insectes

M. MORISSET, Rouen Stop Guêpes - Tel : 06 81 83 52 15
La Prée - Saint Martin Osmonville

M. SENEAL Donatien – Tél : 06.35.23.16.60
17 rue du marché - 76890 SAINT VICTOR L'ABBAYE

DEBRUYNE Olivier, RENTOKIL - Tél : 02.32.81.01.42
ZE du gros chêne Bat 20 - 76230 ISNEAUVILLE

Centre Antipoison

Tel : 0 800 59 59 59

Réseau de Soins Palliatifs à domicile

Territoire de Santé Rouen-Elbeuf
44, boulevard Stanislas Girardin
76140 Le Petit Quevilly
Tel : 02 32 10 92 00 - Fax : 02 32 10 04 70



État-Civil

Naissances

2014

BASIRE Paul	21 janvier à Mont Saint Aignan
BEUNAY Timothée	28 avril à Mont Saint Aignan
DELAUNAY Théo	18 juin à Rouen
ELIOT Emma	18 avril à Mont Saint Aignan
ELIOT Tom	16 octobre à Mont Saint Aignan
GOSSELIN Laure	9 octobre à Mont Saint Aignan
GOSSELIN Enola	9 octobre à Mont Saint Aignan
HEIRWEGH MITTERLE Colas	1 ^{er} décembre à Mont Saint Aignan
ARZUL Ombeline	4 décembre à Mont Saint Aignan

2015

DUMONT Tyméo	31 janvier à Mont-Saint-Aignan
JULY Adèle	11 mai à Mont-Saint-Aignan
PAUMIER Juliette	6 mai à Rouen
LEFEBVRE Hugo	2 juin à Rouen
FIQUET Emmy	24 juillet à Mont-Saint-Aignan
BOCQUET Romane	10 août à Mont-Saint-Aignan
BOITELLE Robine	18 août à Mont-Saint-Aignan
LEFEBVRE Emelyne	24 octobre à Saint-Aubin-sur-Scie
KINGUE Orpheo	21 novembre à Mont-Saint-Aignan



Décès

2014

DORTU Bernard	28 décembre à Bois Guillaume
---------------	------------------------------

2015

PETIT Richard	7 février à Cottévrard
GOUDOUT Philippe	20 juin à Cottévrard
LEMOINE Jacques	22 août à Cottévrard
ANCELLE Bernard	8 septembre à Rouen
LAUNAY René	29 novembre à Cottévrard



Mariages

2014

Philippe LEFEBVRE et Sonia BICHEUX	le 23 Août
------------------------------------	------------

2015

Julien QUENU et Audrey BOUBERT	le 27 juin
--------------------------------	------------





VIE SCOLAIRE

Suite à une fermeture de classe à l'école de ROCQUEMONT, les effectifs 2015-2016 se répartissent comme suit :

ECOLE MATERNELLE DE CRITOT (Mme CHARTIER Directrice)

Mme CHARTIER	Petite Section	23 élèves
Mme RICOUARD	Moyenne Section et Grande Section	22 élèves
Mme MOREL	Moyenne Section et Grande Section	23 élèves
Total		68 élèves

ECOLE PRIMAIRE DE ROCQUEMONT (Mme COURTECUISSÉ)

Mme COURTECUISSÉ	CP	21 élèves
Mme QUIGNON	CE2	26 élèves
Total		47 élèves

ECOLE PRIMAIRE DE BOSCH-BERENGER (Mme LEFEVRE Directrice)

Mme LEFEVRE	CE1	21 élèves
Total		21 élèves

ECOLE PRIMAIRE DE COTTEVRARD (Mme CAZIN Directrice)

Mme CAZIN	CM1	28 élèves
Mr DELFORGE	CM2	18 élèves
Total		46 élèves

Soit un total de 182 élèves

DEFIBRILLATEUR

Depuis quelques années, le Conseil Général propose d'installer gratuitement des défibrillateurs dans les communes du Département. En 2015, le Conseil municipal a fait le choix de profiter de cette offre en installant un défibrillateur devant la mairie.

Les sapeurs pompiers de Bosc le Hard proposent d'organiser des réunions d'information pour les habitants de la commune en partenariat avec la municipalité.

Les personnes intéressées peuvent dès à présent s'inscrire en mairie.



UNE NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE

Titulaire d'un BAC économique et sociale et d'un BTS Assistant de Direction, Madame Laetitia LEJEUNE, a été recrutée en 2002 en tant qu'agent administratif à la mairie de Saint-Saëns, sa commune de résidence.

En juillet dernier, elle a rejoint l'équipe municipale de Cottévrard et a été également embauchée par la commune de Bosc-Bordel en tant que secrétaire de mairie. Ces deux postes lui permettent d'occuper un emploi à temps plein.

C'est lors de la fête des mères que les élus ont présenté officiellement Madame Lejeune aux habitants et lui ont souhaité la bienvenue.



LES REALISATIONS 2015

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE LA SABLIERE



Le Conseil municipal a souhaité réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux, route de la Sablière avec l'installation de 5 armoires basse tension et de onze nouveaux lampadaires à éclairage à Led permettant des économies d'énergie.

INSTALLATION DE BOUCHES INCENDIE



Le syndicat d'adduction d'eau potable et assainissement de GRIGNEUSEVILLE a réalisé des travaux sur le réseau d'eau, Route du chasse Marée et rue du Prieuré.

Les réserves incendie n'étant actuellement pas aux normes, le Conseil municipal a souhaité profiter de ces travaux pour mettre en place cinq bouches incendies.

MONUMENTS AUX MORTS

Le Monument aux Morts a été entièrement rénové : après un nettoyage complet, une recoloration en or des gravures sur les plaques de marbres a été réalisée et le socle de la stèle a été repeint.

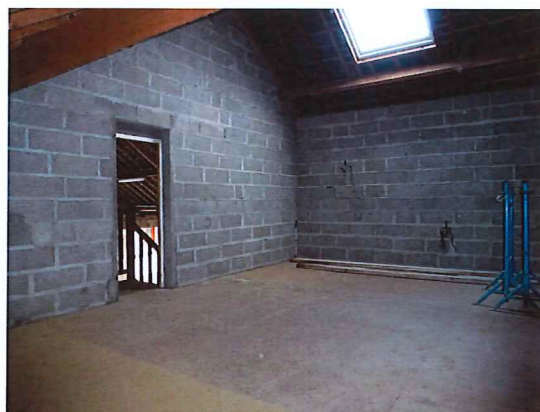
Ces travaux ont été entièrement réalisés par Daniel Lecoq, notre employé communal.



AMENAGEMENT D'UNE SALLE POUR LE COMITE D'ANIMATION DE COTTEVRARD

Le Conseil Municipal a décidé d'aménager un local réservé au Comité d'Animation Culturelle dans une pièce existante au 1er étage de l'école Lucie Aubrac

L'ensemble des travaux d'isolation, d'électricité et de peinture a été réalisé par notre employé communal, Daniel Lecoq.



REHABILITATION D'UNE SALLE DE CLASSE



Pour un meilleur confort des élèves et leur professeur, le Conseil municipal a décidé de réhabiliter une salle de classe située dans la partie ancienne de l'école.

L'électricité fut réalisé par l'entreprise Fertil de Bosc le Hard, un sol PVC a été posé par l'entreprise André Belko de Limésy, et des travaux d'isolation et de peinture ont été effectué par l'employé communal.

Les enfants ont pu utiliser ce nouveau lieu dès la rentrée de septembre 2015.

« Notre église est malade »

Lors de la visite annuelle de la société BIARD en avril 2014, qui a en charge le contrôle et l'entretien complet de toute l'installation des cloches de notre église, le technicien a attiré toute notre attention sur le très mauvais état de la structure centrale de la charpente de notre clocher (voir photos). Cette situation n'était pas nouvelle et devenait critique. La structure en bois s'abîme en raison d'infiltration d'eau venant principalement de la coursive.



Après analyse de la situation, effectivement l'eau est prise au piège dans la coursive, ne peut pas s'écouler vers l'extérieur et s'infiltré dans les murs.

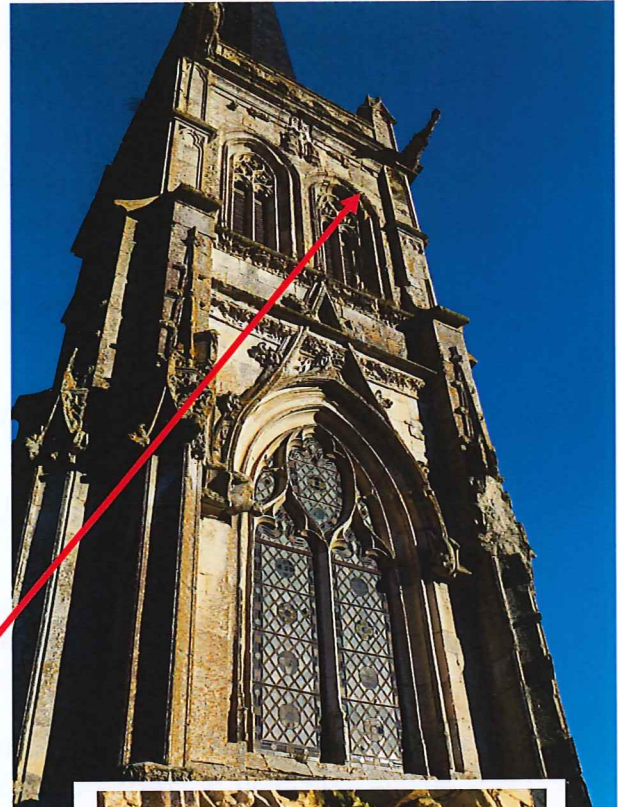
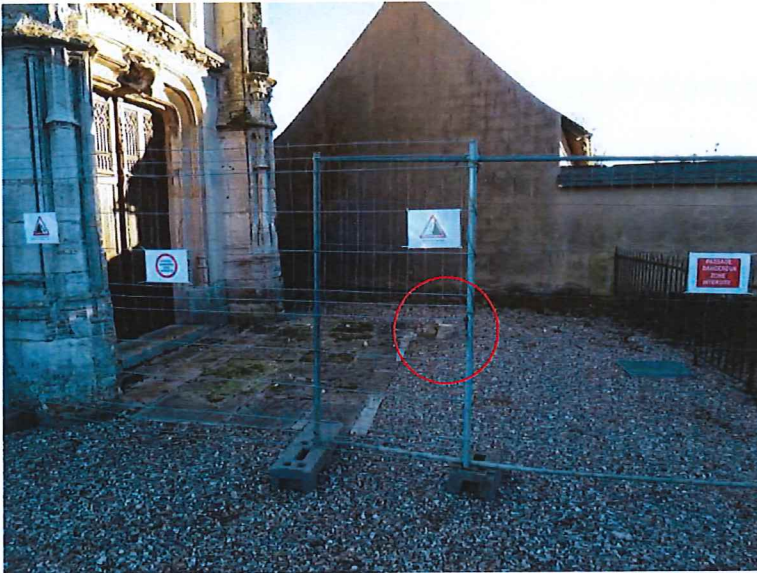


Le conseil municipal a donc décidé d'entreprendre dans le courant de l'année 2015, les travaux nécessaires à la réfection de la charpente et l'étanchéité de la coursive avec un nettoyage complet de celle-ci, plus un remplacement des abat-sons (petite persienne en bois).

De plus, depuis début janvier nous avons dû mettre un périmètre de sécurité autour du clocher de notre église et cela suite à la chute de gros morceaux de pierre. Ces chutes de pierre viennent de la façade la plus exposée aux intempéries.

Le conseil municipal a décidé de profiter de la mise en place d'un échafaudage pour les travaux de réfection de la coursive pour qu'un technicien expert du Patrimoine puisse intervenir afin de nous donner un avis et la démarche à suivre pour la rénovation.

En attendant nous vous demandons, de respecter impérativement ce périmètre de sécurité.



« Projet de reconstruction de la station épuration »

En 2013, l'ancienne municipalité avait initié un projet de réhabilitation ou de reconstruction de la station d'épuration qui ne donnait plus satisfaction en termes de rejet depuis 2007. Cette insatisfaction avait d'ailleurs été suivie d'une menace de mise en demeure pour pollution par la Police de l'eau, si la commune n'engageait pas les travaux nécessaires. Afin d'aider la commune à élaborer un cahier des charges et de l'assister dans les démarches pour choisir la maîtrise d'œuvre (par appel d'offres), la municipalité a choisit un assistant maître d'ouvrage (AMO).

- La société « **CAD'EN** »

Lors du dernier conseil de l'ancienne municipalité en février 2014, l'assemblée a délibérée son choix pour la maîtrise la d'œuvre (MO).

- La société « **IC EAU et Environnement** »

Après l'élection en mars 2014, la nouvelle équipe a tout de suite pris contact avec l'AMO et la MO afin de prendre connaissance du dossier et de son état d'avancement.

Un comité de pilotage du projet est mis en place :

Mr FERON → **CAD'EN**

Mr SELMIR → **IC EAU**

Mr HAUTECOEUR, Mr GAMELIN, Mr ERNST → **Mairie de COTTEVRARD**

Rappel des grandes étapes du projet

- **fin avril**, première rencontre AMO et MO, cette réunion nous a permis de rencontrer tous les interlocuteurs qui interviendront sur le projet et de s'imprégner du planning des différentes phases et des premiers éléments sur le financement (Subventions possible).
- **Le 27 Mai 2014**, réunion d'ouverture officielle du projet avec la présence de La Police de l'eau, l'agence de l'eau, le Conseil General, IC Eau et CAD 'En. Cette réunion a pour but de définir les besoins exacts pour le bon fonctionnement de la nouvelle station en fonction des nouvelles réglementations, des contraintes d'implantations (Bien foncier disponible) et du financement des travaux. Après cette entrevue, notre maîtrise d'œuvre peut lancer les études sur le choix du type de traitement, en sachant que pour des stations d'épuration de 500 EH (Equivalent Habitants) deux types de station sont conseillées :
 - **Le lit planté de roseaux + grosse zone d'infiltration. (environ 1 hectare)**
 - **Les disques biologiques + zone d'infiltration.**
- **Le 23 Juillet 2014**, présentation des études préliminaires réalisées par la maîtrise d'œuvre. Toutes les études présentées sont totalement en décalage avec le budget consacré à ce projet. La commission municipale d'assainissement demande à la maîtrise d'œuvre de retravailler le dossier, avec pour objectif de présenter des solutions viables techniquement et financièrement pour la commune.
- **Le 25 Novembre 2014**, la maîtrise d'œuvre nous représente les différentes solutions. Parmi les présentations, un projet est tout de suite mis en avant pour plusieurs raisons, son coût, son absence d'acquisition de bien foncier (reconstruction sur l'emplacement actuel), ses délais de réalisation et sa qualité de traitement des eaux usées nous permettra de rejeter dans la Dreûle avec l'accord par dérogation de l'hydrogéologue et la Police de l'eau. La solution retenue :

Les disques biologiques + petite zone d'infiltration + rejet dans la Dreûle

- **Le 30 mars 2015**, une réunion est organisée en mairie de Cottévrard avec tous les financeurs et la police de l'eau, afin de valider définitivement le choix des disques biologiques.
- **Le 29 Mai 2015**, IC eau présente à la mairie de Cottevrard le CCTP (cahier des clauses Techniques particulières) avant l'envoi des appels d'offre de marché prévue le 15 juin 2015 et un retour le 15 aout 2015.
- **Le 14 aout 2015**, Ouverture en mairie de Cottevrard des 3 offres reçus.
 - MSE (filiale de Veolia)
 - IKOS HYDRA (Groupe Lhotellier)
 - IOTA Environnement industrie

Resultat à l'ouverture des offres le 14 aout 2015			
DESIGNATION	MSE	IOTA ENV. IND.	IKOS HYDRA
OFFRE DE BASE	996 600,00 €	560 304,63 €	1 257 728,40 €
OFFRE VARIANTE	775 700,00 €	Pas de variante	775 700,00 €

Suite au résultat le comité de pilotage du projet demande une audition des trois entreprises afin d'expliquer les couts et les écarts de prix entre les trois sociétés.

- **Le 1 octobre 2015**, le comité de pilotage auditionne les trois sociétés et leur demande de retravailler leur projet sous une semaine afin d'être au plus près du budget prévu pour les travaux.
- **Le 27 octobre 2015**, le comité de pilotage du projet s'est réuni pour analyser les couts et la cotation des dernières offres après audition et négociation.

Resultat après audition et negociation			
DESIGNATION	MSE	IOTA ENV. IND.	IKOS HYDRA
OFFRE NEGOCIEE	663 700,00 €	588 000,00 €	669 471,79 €

Après analyse et présentation des résultats de la cotation au conseil municipal du 27/10/2015, celui-ci délibère en faveur de **IOTA ENVIRONNEMENT** et **INDUSTRIE**.

- **Le 2 décembre 2015**, le Permis de construire de la nouvelle station est envoyé en préfecture.
- **Les prochaines étapes du projet :**
 - Commission de subvention du département → Janvier 2016
 - Commission de subvention de l'agence de l'eau → Février 2016
 - Début des travaux → Avril/Mai 2016
 - Fin des travaux → Décembre 2016

Les dates données dans ce résumé ont été planifiées en novembre 2015, elles sont susceptibles d'être décalées.

Conséquence financière pour la population : une augmentation du m3 d'eau assainie est à prévoir à la fin des travaux.

Schéma de principe d'une Station d'épuration par disques Biologiques

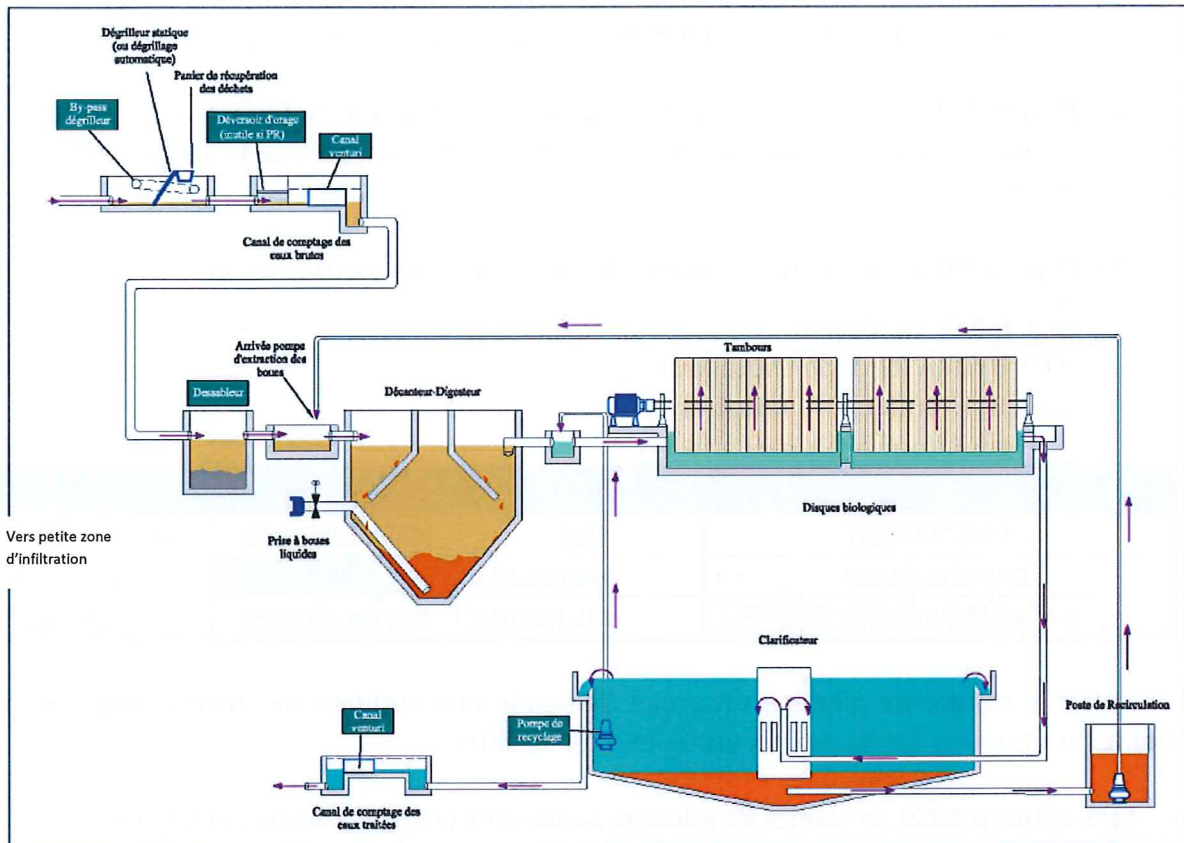
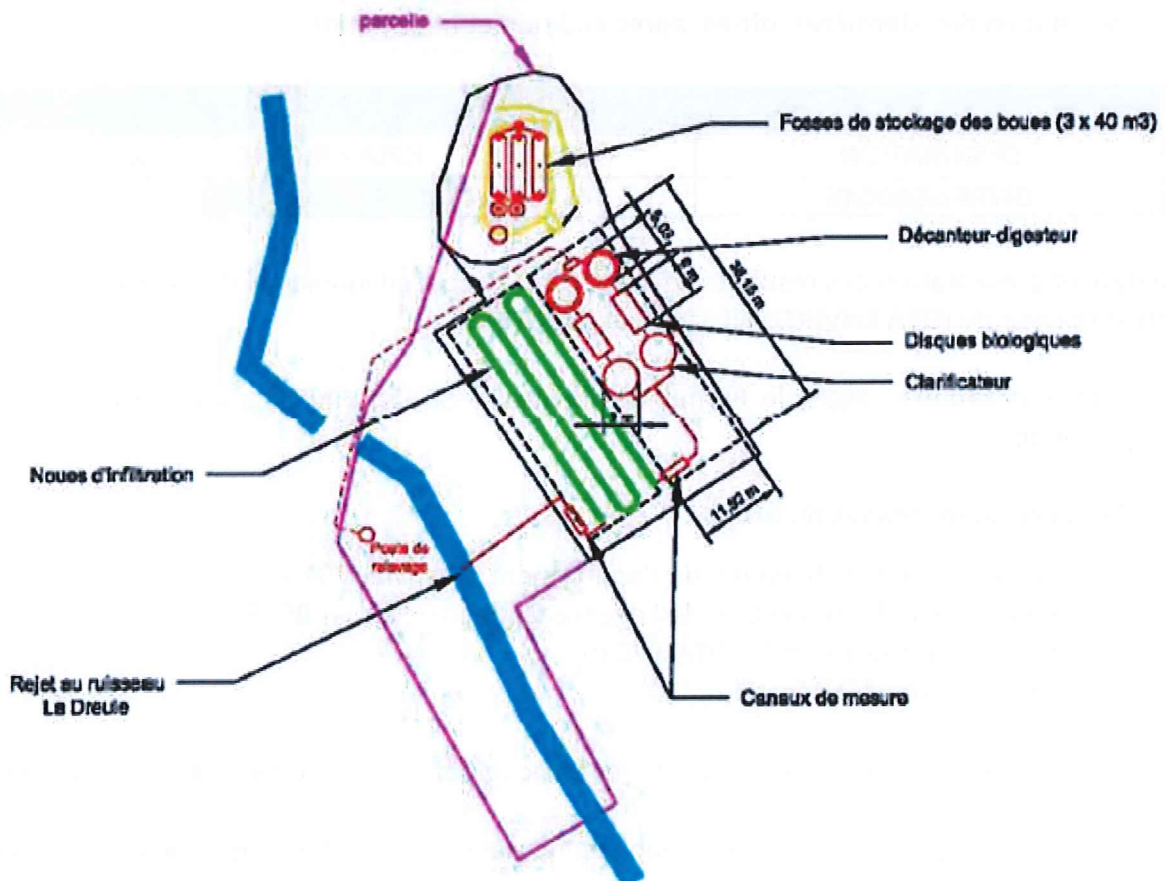


Schéma d'implantation



LES MANIFESTATIONS 2014

FETE DES MERES

Cette première manifestation organisée par la nouvelle municipalité a eu lieu le vendredi 23 mai.

A cette occasion, les élus ont remis aux mères de famille une composition florale.



GOUTER ET COLIS DE NOEL DES ANCIENS



Mme Catherine Collet Adjointe eu le plaisir de remettre un colis au nom du Conseil Municipal aux Aînés à l'occasion du gouter organisé par l'association des Anémones

NOEL DES ENFANTS

Le dimanche 21 décembre, les enfants âgés de moins de 12 ans ont eu la joie de rencontrer le Père Noël qui leur offrit un cadeau au nom de la municipalité.



LES MANIFESTATIONS 2015

VŒUX A LA POPULATION

C'est avec plaisir que les élus eurent l'occasion de souhaiter les vœux aux cottévryardais venus nombreux et souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants.

Ils ont également présenté et souhaité la bienvenue à la nouvelle association du Comité d'Animation de Cottévryard récemment créée.

Lors de cette cérémonie, Mmes Véronique Hautecoeur et Elisabeth Lépine, Messieurs Jean Aubert et Carlos De Matos Pereira ont reçu leur diplôme d'honneur du travail.



REUNION D'INFORMATION

Le 26 juin, le Conseil municipal a souhaité faire un bilan des travaux réalisés et en cours et à venir (station dépuratoire, la réfection d'une salle de classe, l'effacement des réseaux route de la sablière, des travaux sur le réseau d'eau potable route du Chasse Marée et rue du Prieuré et les projets de travaux sur l'église et la mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite...

Une réunion sera également replanifier en 2016.



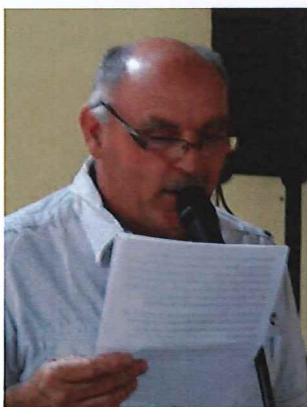
FETE DES MERES



Vendredi 29 mai, les élus ont eu le plaisir de remettre une plante aux mères de famille de la commune.

Ce fut également l'occasion de mettre à l'honneur, Mme Nathalie Delamare, factrice de la commune pendant 14 ans. Les élus ont eu le plaisir de remettre officiellement la clé du local au Comité d'Animation Culturelle qui fut aménagé par Daniel Lecoq, employé communal.

Durant cette manifestation, les habitants ont pu visiter le local et regarder un diaporama leur présentant les travaux réalisés dans la commune.



CONFERENCE DE DANIEL FAUVEL



Une centaine de personnes est venu écouter Monsieur Daniel Fauvel, habitant de Cottévrard, qui a tenu une conférence à la salle polyvalente le 6 novembre dernier sur le thème des guerres de 1914/1918 et de 1870.

Les succès ayant été au rendez-vous, cette manifestation sera reportée en 2016.

REPAS DES ANCIENS

Suite aux élections régionales, C'est le dernier dimanche de novembre qu'eu lieu le traditionnel repas des Aînés.

Ce sont 60 convives qui ont pu savourer le repas préparé par le Restaurant la confiance de Bosc-le-Hard.

Le rendez-vous est déjà fixé au dimanche 4 décembre 2016.



Monsieur Varin et Madame Navarre,
doyens de la journée



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



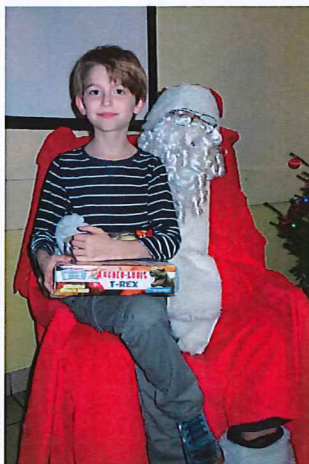
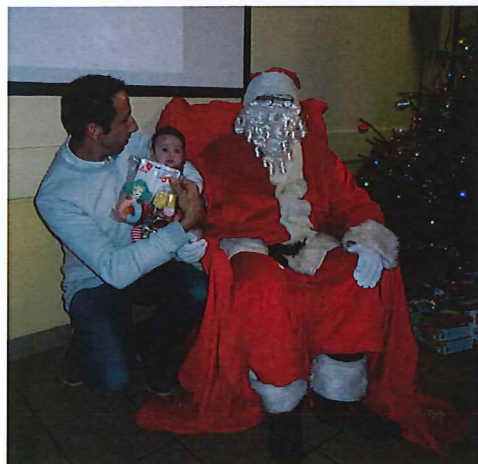
C'est au cimetière puis au monument aux morts que ce sont rassemblés les élus, les membres des anciens combattants et la population pour rendre hommage à la mémoire des personnes décédées pour la France lors de la guerre 14-18.

GOUTER ET COLIS DE NOEL DES ANCIENS



C'est avec plaisir que le Conseil municipal, représenté par Madame Catherine Collet, Adjointe, a remis aux Aînés leur colis de Noël à l'occasion du goûter des Anciens organisé par le club des Anémones

LE NOEL DES ENFANTS



Lors de la venue du Père Noël le dimanche 20 décembre, 65 enfants ont eu le plaisir de recevoir un cadeau en attendant Noël...

DU CÔTÉ DE NOS AÎNÉS AVEC LE « CLUB DES ANÉMONES »

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

La tradition veut que chaque année, le mois de janvier soit le mois des vœux. Toute l'équipe des « anémones » et moi-même vous souhaite une bonne année 2016 à chacun d'entre vous, vos enfants et ceux qui vous sont chers.

Notre commune compte aujourd'hui 70 adhérents. Les personnes qui le désirent peuvent nous rejoindre et participer aux différentes activités de notre association.

LES ACTIVITES

C'est un rituel ; le dernier vendredi de chaque mois, une vingtaine de nos aînés se réunissent à la salle polyvalente pour passer un après-midi à discuter, jouer aux cartes, aux dominos et déguster un gouter en souhaitant un bon anniversaire aux natif du mois.

Année 2014

En janvier

L'Épiphanie : Chaque année, le Club des « Anémones » se réunit pour partager la galette des Rois accompagnée d'une méthode champenoise.



En novembre

Soirée « Choucroute »



120 personnes ont répondu à l'invitation de l'équipe de bénévoles du Club des Anémones. Cette soirée dansante fut une réussite.



En décembre

Le 7 décembre s'est déroulé le banquet des Anciens offert par la Municipalité de Cottévrard dans la salle polyvalente.



Le 17 Décembre Le club des Anémones a offert le goûter de Noël. Les colis de Noël ont quant à eux été donnés par la nouvelle municipalité.

Le 18 décembre a eu lieu le repas des habitués du Club des Anémones à la Confiance de Bosc le Hard.



En juin

Sortie au restaurant « Cadet Roussel » aux GRANDES VENTES et visite des chèvres à ROSAY puis retour à la salle pour jouer aux cartes, aux dominos suivi d'un repas pour finir la journée.



Année 2015

En janvier

Epiphanie : le Club des « Anémones » se réunit pour partager la galette des Rois accompagnée d'une méthode champenoise.



Assemblée générale du 17 janvier

En novembre



« Soirée dansante poulet Vallée d'Auge » : 120 personnes ont répondu à l'invitation, soirée réussie.

Repas annuel des anciens offert par la Municipalité.

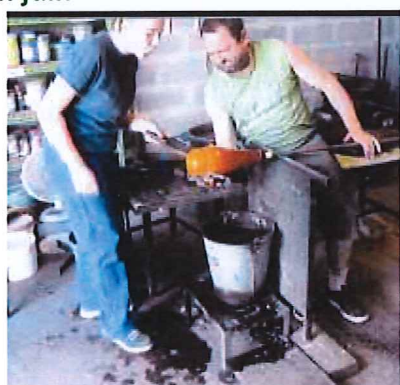
En décembre

16 décembre : Goûter offert par le Club des Anémones et remise des colis offert par la Municipalité



17 Décembre : repas des habitués du club des Anémones à « la Confiance » à Bosc le Hard

En juin



Sortie : le matin, visite de la verrerie de Blangy sur Bresle, le midi au restaurant à Londinières et l'après-midi retour à la salle et repas le soir.



Je remercie Madame NAVARRE, Monsieur PELTIER Pierre et Mr et Mme DHALLEWIN pour leur don.

Je remercie également Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal pour leurs subventions qui nous sont allouées chaque année permettant de financer quelques activités.

Respectant la volonté de monsieur Jacques Lemoine, le club des anémones remercie Mme Lemoine du don de 102€ qui leur a été attribué suite à son décès.

Encore une fois, bonne année à toutes et à tous.

Cécile LEFEBVRE

COMITÉ D'ANIMATION DE COTTÉVRARD

BONNE ANNÉE 2016 !

Composition du CAC au 08 décembre 2014 :

- ❖ Président : Jean AUBERT
- ❖ Vice-Président : Claude NICOLLE
- ❖ Secrétaire : Nadia ADAM
- ❖ Secrétaire adjoint : Benjamin ALEXANDRE
- ❖ Trésorière : Graziella BERGÈRE
- ❖ Trésorière adjointe : Christine ALEXANDRE
- ❖ Membre : Marie José PEREIRA

A noter :

Les manifestations 2016 :

- ✓ Vendredi 22 janvier : Assemblée Générale à 20 heures Salle des Fêtes
- ✓ Samedi 5 mars : soirée printanière (dégusée facultative)
- ✓ Samedi 2 avril : chasse aux œufs à partir de 15 heures pour les enfants de la commune (de 3 à 12 ans)
- ✓ Le samedi 21 Mai à 19 heures : « fête des voisins » parking de la salle des fêtes
- ✓ Samedi 18 juin de 9 heures à 18 heures : Foire aux livres et exposition de peintures
- ✓ Dimanche 19 juin : 2^{ème} sortie moto - 9h30
- ✓ Dimanche 4 septembre : Foire à tout et baptême de l'air en hélicoptère
- ✓ Dimanche 9 octobre : Loto à la salle des Fêtes à 13h30 (Ouverture des portes à 12h)
- ✓ Dimanche 18 décembre à 15 heures: Noël des enfants de la commune (jusqu'au CM2)

Nous vous attendons nombreux...

LES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LA CAC

SAINT VALENTIN 14/02/15



En pleine confession



La suite



Notre Jojo national était là aussi...



Conseillères swingueuses



Miam couscous...

Chasse aux œufs des enfants 04/04/15



Le départ des petits



Le départ des plus grands



La découverte des œufs



Après l'effort, le goûter

La fête des voisins 30/05/15



A la bonne nôtre



Attention : ça chauffe !!!!

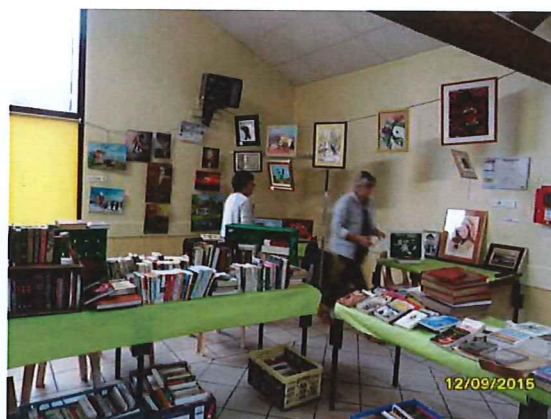


Et ça guinche aussi

Foire aux livres 12/09/15



En attendant les visiteurs



Les artistes peintres exposent

1^{ère} Sortie motos 13/09/15



L'accueil des participants



Le départ de la meute (avant la pluie)



Retour au chaud avec des Super spaghetti à la Bolognaise maison



Loto 21/11/15



Les boules sont lancées



Quelle concentration !!!

En 2016 le Loto aura lieu un dimanche après midi

Noël des enfants 20/12/15



Le Père Noël et ses Lutines



Petits et grands dansent avec les clowns



Le gouter tant attendu



Et enfin la distribution de cadeaux par le Père Noël

